

Annexe 5

Abrogation de dispositifs d'aide existants

Les délibérations portant dispositifs d'aides à abroger au titre de la délibération n° du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 sont listées ci-après :

I. Contrat départementaux de développement territorial et humain du Département du Bas-Rhin

Délibérations du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 relative à la politique territoriale ;

Délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2017/004 du 20 mars 2017 relative aux modalités de gestion des contrats départementaux de développement territorial et humain ;

Délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2017/077 du 11 décembre 2017 relative aux contrats départementaux de développement territorial et humain ;

Délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2018/001 du 26 mars 2018 relative aux modalités de gestion du fonds de solidarité communale ;

Délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CP/2019/144 du 06 mai 2019 relative à l'adoption du cahier des charges départemental pour accompagner le déploiement des résidences seniors sur les territoires et complétant les modalités de gestion du Fonds de développement et d'attractivité pour les projets de résidences seniors 2ème génération ;

Délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2019/045 du 24 juin 2019 relative au budget supplémentaire et à la décision modificative pour l'année 2019 ;

Délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2019/059 du 4 novembre 2019 relative à la décision modificative numéro 2 pour 2019 ;

Délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2020/021 du 22 juin 2020 relative au soutien et à l'accompagnement des acteurs associatifs, touristiques, des partenaires territoriaux et des activités de proximité bas-rhinoises dans le contexte de pandémie du COVID 19.

II. Politique de Développement territorial du Département du Haut-Rhin

Délibérations du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CD-2018-6-5-3 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de Développement Territorial, à son règlement et aux autorisations de programme qui en découlent ;

Délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CD-2019-6-5-2 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Action Territorialisée ;

Délibération de la Commission permanente du Haut-Rhin n°CP-2020-1-5-3 du 17 janvier 2020 portant modification du règlement de la Politique de Développement Territorial ;

Délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CD-2020-2-12-4 du 24 avril 2020 relative à l'adaptation des politiques et aides départementales dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 et de la gestion de ses conséquences.

Pour les dispositifs I et II, les délibérations suivantes sont également concernées :

Délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD 2021-3-1-1 du 15 février 2021 relative à la Politique de l'Aménagement de l'ingénierie et de l'action territorialisée,

Délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2021-3-1-1 du 26 mars 2021 portant adaptation des politiques de soutien aux territoires pour l'année 2021.

III. Soutien à l'achat et la démolition d'immeubles dans le but d'améliorer la visibilité sur routes départementales du Haut-Rhin

Délibération du Conseil Général du Haut-Rhin n°CD-2010-2-3-3 du 25 juin 2010 relative au soutien à l'achat et la démolition d'immeubles dans le but d'améliorer la visibilité sur routes départementales.

IV. Soutien aux gymnases mis à disposition des collèges haut-rhinois

Délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CD-2017-7-9-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique en faveur du sport ;

Délibération de la Commission permanente du Haut-Rhin n°CP-2020-10-9-1 du 23 octobre 2020 relative à la politique en faveur du sport – soutien aux gymnases desservant les collèges.

V. Aide à l'acquisition de matériels sportifs pour les associations bas-rhinoises

Délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CD-2018/044-650 du 22 octobre 2018 relative à l'aide au sport.

Pour les dispositifs III, IV et V, les dossiers qui auraient été déposés complets au 30 juin 2022 seront instruits selon les règles de ces anciens dispositifs.

VI. Autres délibérations

L'abrogation précitée concerne toutes les délibérations relatives aux anciens dispositifs afférents aux Contrat départementaux de développement territorial et humain du Département du Bas-Rhin et à la Politique de développement territorial du Département du Département du Haut-Rhin.